

*20 septembre 2021*

**Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 150 000 francs destiné à remettre aux normes l'équipement (engins, matériels et casiers) de plusieurs salles de gymnastique des écoles de la Ville de Genève.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.**

Cet objet a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 27 avril 2021. Il a été traité le 3 juin 2021, sous la présidence de M. Didier Lyon. Les notes de séance ont été prises M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 150 000 francs destiné à l'achat d'équipement, d'engins, de matériels de jeux et casiers de rangement pour les salles de gymnastique des écoles de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 150 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

### **Séance du 3 juin 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M<sup>me</sup> Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)*

M<sup>me</sup> Widmer explique que l'ECO gère 53 écoles primaires, 48 salles de gymnastique, utilisées de 8 h à 22 h par des associations en plus des écoliers. Les bénéficiaires sont 12 340 élèves, 3250 enfants le soir via le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et 226 associations diverses.

La demande de crédit vise à renouveler une grande partie des engins et du matériel de gymnastique pour 44 salles (quatre sont neuves et donc déjà dotées), de mettre des casiers dans 29 salles et de marquer les sols dans ces 29 mêmes salles. Mettre des casiers est nécessaire pour stocker le matériel des associations, par exemple. Les marquages au sol répondront au besoin de nouveaux types de sports.

La loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que les communes sont responsables de l'équipement mobile.

La dernière grande proposition concernant cet équipement date de 2002; dans l'intervalle, la motion M-976 déposée par M. Zaugg demandait le renouvellement des équipements sportifs et avait été acceptée.

Les besoins sont liés au matériel qui est très sollicité par les usagers (Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et parascolaire). Or, depuis 2002, l'équipement est entretenu sur le budget de fonctionnement de l'ECO.

Enfin, l'équipement coûtera 660 000 francs, les marquages 170 000 francs et les casiers de rangement 320 000 francs. Soit un total de 1 150 000 francs pour renouveler, mieux équiper et mettre aux normes les salles de gymnastique.

#### *Questions des commissaires*

Un commissaire estime que cette proposition est nécessaire. Il demande si le montant de 1 150 000 francs sera suffisant et sur quels critères il a été calculé.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'a priori oui. Chaque année les professeurs de gym font la liste du matériel endommagé et ils ont été consultés pour connaître les besoins de changement. Par ailleurs la liste a été soumise au responsable de la coopération des activités sportives au sein du DIP qui a confirmé qu'elle était complète et exhaustive.

Le même commissaire demande si le Canton participe à ces frais.

M<sup>me</sup> Widmer répond que non. L'équipement des salles en équipement mobile et en petit matériel revient aux communes pour le primaire au niveau de la LIP.

Un commissaire demande si l'option de relocaliser la réparation du matériel a été envisagée.

M<sup>me</sup> Widmer répond que non. Cette proposition aurait dû être votée il y a longtemps et le matériel a déjà beaucoup été rénové et retapé. Néanmoins, c'est ce que l'ECO fait pour l'ensemble du matériel scolaire, notamment les pupitres.

Le même commissaire demande si, dans l'offre publique d'achat, le critère de réparabilité est pris en compte.

M<sup>me</sup> Widmer répond que c'est quelque chose que l'ECO fait. En effet, elle explique que par exemple une nouvelle chaise a été choisie suite à un marché public mais pas pour son coût. Ce choix a en effet intégré la question de la réparabilité.

Une commissaire demande combien d'écoles et de salles de gym sont prises en compte pour le montant de 320 000 francs pour les casiers.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'il s'agit de 29 salles.

La même commissaire demande ce qu'il adviendra de l'ancien équipement qui n'est pas abîmé et s'il sera réutilisé.

M<sup>me</sup> Widmer répond que la plupart des écoles n'ont pas de casiers. Il s'agit de création de casiers pour l'essentiel. Le but premier est aussi de mettre l'ECO en conformité avec les normes feu en prévoyant des casiers dans des espaces définis. C'est aussi ce qui fait monter les prix. Actuellement, des armoires sont parfois installées dans des voies d'évacuation, ce qui n'est pas acceptable.

Une commissaire trouve la répartition de la prise en charge du matériel entre le Canton et la commune étrange.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'elle ne fait qu'appliquer la LIP. Le matériel qui permet l'enseignement d'une discipline spécifique est à la charge des communes, le DIP ne fournit que le matériel pédagogique défini, à savoir les livres, les cahiers et les crayons en somme.

Une commissaire estime qu'il n'y a pas eu de suivi en termes de travaux et que l'on se retrouve avec une masse de travaux énorme d'un coup. Elle demande si quelque chose est mis en place pour éviter que cela se produise.

M<sup>me</sup> Widmer répond que cette motion a été acceptée en 2016 et qu'elle aurait pu être réalisée plus vite s'il n'y avait pas eu d'autres urgences. Elle précise qu'un entretien annuel est réalisé, que le matériel est renouvelé s'il est défectueux ou complété et qu'une société de contrôle vient vérifier que le matériel soit conforme

aux normes et aux besoins pédagogiques. Les salles sont entretenues mais l'ECO ne va pas venir vers le Conseil municipal souvent avec de petits montants mais une fois en rassemblant tous les travaux nécessaires dans un montant plus élevé.

Une commissaire demande quel est le degré d'urgence de la réparation et de l'installation de ces casiers.

M<sup>me</sup> Widmer répond que cela permet le confort pour les usagers et la polyvalence des locaux. Il n'y a pas d'urgence mais si cette proposition n'était pas acceptée, il faudrait vider les casiers pour répondre aux normes feu, ce qui posera des problèmes de fonctionnement majeurs et des tensions au niveau des usagers.

La même commissaire demande si les équipements qui seront changés sont encore conformes aux normes.

M<sup>me</sup> Widmer répond que tout est entretenu a minima mais qu'il manque du matériel dans certains lieux. C'est aussi une question de renouvellement car le matériel devient vétuste bien qu'il n'y ait aucun problème de sécurité (si c'était le cas l'ECO interviendrait sur son budget courant).

Une commissaire n'a pas compris ce que deviendra l'ancien matériel qui n'est plus réparable ni utilisable, s'il est juste jeté ou si les matériaux sont triés et recyclés.

M<sup>me</sup> Widmer précise que tout le matériel ne sera pas changé mais que les pièces qui sont en fin de vie qui seront jetées et évacuées selon les normes actuelles.

La même commissaire demande s'il n'y a aucun suivi et si l'ECO ne se pré-occupe pas du recyclage de ce matériel.

M<sup>me</sup> Widmer répond que l'évacuation est faite par une entreprise mandatée comme pour les chantiers. L'évacuation est soumise à des normes mais ce n'est pas son domaine de compétence.

Une commissaire imagine que pour le recyclage des déchets l'ECO répond aux normes des institutions publiques.

M<sup>me</sup> Widmer répond que oui et précise que, l'évacuation des déchets étant faite en fonction de normes, l'ECO passe par des sociétés spécialisées.

Un commissaire précise que l'association Materium récupère des matériaux pour les réutiliser. Il demande si les matériaux peuvent être donnés à ce type d'associations.

M<sup>me</sup> Widmer peut se renseigner. L'équipement mobilier scolaire est soit débarrassé s'il est en fin de vie, soit donné à l'étranger lorsqu'il est encore utilisable mais ne répond plus aux normes (pédagogiques) suisses. L'ECO n'a pas pour habitude de jeter sans rien considérer.

Une commissaire imagine que les normes pour les institutions publiques sont régulièrement mises à jour.

M<sup>me</sup> Widmer répond que ce qui guide l'ECO est le règlement sur les constructions et le matériel du DIP qui date de 2018.

### *Discussion et votes*

Une commissaire du Parti libéral-radical propose de voter cet objet ce soir. La situation a déjà traîné depuis assez longtemps et la nécessité se fait ressentir, surtout en situation de crise sanitaire.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien est favorable à voter cette proposition ce soir et rejoint les arguments du Parti libéral-radical, notamment sur la nécessité de changer ces équipements.

Le président de l'Union démocratique du centre votera cette proposition car elle concerne des écoles et il estime que le matériel doit se conformer aux normes.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s a une recommandation à soumettre: «A l'achat, les équipements et engins doivent être choisis pour leur réparabilité, afin d'allonger leur durée de vie.»

Un commissaire d'Ensemble à gauche rejoint ses collègues et se dit favorable.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien se demande si elle n'est pas déjà intégrée dans les critères des marchés publics.

Une commissaire du Parti socialiste remarque que si les dernières normes ont été mises à jour en 2018 et vu la volonté constante d'avancer en termes de transition écologique, il ne lui semble pas nécessaire de le préciser.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois est favorable à accepter cette proposition mais elle souhaiterait que la Ville transfère les casiers encore utilisables dans d'autres lieux ou les donne à des associations.

Le président précise que la politique de la Ville de Genève veut que le matériel soit jeté, en tout cas pour le matériel du Service d'incendie et de secours (SIS).

Un commissaire du groupe des Vert-e-s ajoute une recommandation complémentaire à celle de son collègue de parti: «offrir une nouvelle vie au matériel mis hors service dans la mesure du possible». Il répond à la commissaire du Parti socialiste qu'après avoir écouté le service ce soir sur les questions de recyclage, il ne trouve pas inutile de préciser cela.

La commissaire du Parti socialiste estime qu'il remet en doute la qualité des services entendus ce soir et trouve que c'est une façon de jeter le discrédit sur la cohésion et la bonne facture du dossier.

Un commissaire du Parti socialiste ajoute une recommandation: «recourir à l'association Materium, dans la mesure du possible, pour donner les anciens matériaux et leur offrir une nouvelle vie et à voir pour obtenir de nouveaux matériaux».

Vote sur la recommandation du commissaire du groupe des Vert-e-s: «A l'achat, les équipements et engins doivent être choisis pour leur réparabilité, afin d'allonger leur durée de vie.»

Par 11 oui (1 UDC, 3 Ve, 3 S, 1 EàG, 1 MCG, 2 PLR) contre 1 non (S) et 3 abstentions (2 PDC, 1 PLR), la recommandation est acceptée.

Vote sur la recommandation du commissaire du groupe des Vert-e-s: «offrir une nouvelle vie au matériel mis hors service dans la mesure du possible».

Par 10 oui (1 UDC, 3 Ve, 3 S, 1 MCG, 2 PDC) contre 1 non (S) et 3 abstentions (PLR), la recommandation est acceptée.

Vote sur la recommandation du commissaire du Parti socialiste: «recourir à l'association Materium, dans la mesure du possible, pour donner les anciens matériaux et leur offrir une nouvelle vie, et à voir pour obtenir de nouveaux matériaux».

Par 7 oui (3 S, 3 Ve, 1 EàG) et 8 abstentions (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 1 S, 1 MCG), la recommandation est acceptée.

Vote sur la proposition PR-1451 avec les trois recommandations.

Par 14 oui (1 UDC, 3 PLR, 3 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG, 1 MCG) et 1 abstention (S), la proposition est acceptée.

### *PROJET DE RECOMMANDATION 1*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif que, à l'achat, les équipements et engins soient choisis pour leur réparabilité, afin d'allonger leur durée de vie.

### *PROJET DE RECOMMANDATION 2*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'offrir une nouvelle vie au matériel mis hors service dans la mesure du possible.

### *PROJET DE RECOMMANDATION 3*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de recourir à l'association Materium, dans la mesure du possible, pour donner les anciens matériaux et leur offrir une nouvelle vie, et à voir pour obtenir de nouveaux matériaux.